

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 62 (1982)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Bilan et perspectives de dix ans de libre-échange  
**Autor:** Baquiast, Henri  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-886970>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Bilan et perspectives de dix ans de libre-échange

### Un système qui a bien fonctionné

Les accords CEE/AELE ont favorisé un développement considérable des échanges et un renforcement de la coopération européenne dont tous les États-membres ont bénéficié.

Le 22 juillet 1972 était signé un accord de libre-échange entre la CEE et la Suisse. Dans le même temps, six accords semblables étaient conclus avec les autres pays de l'AELE. Ce faisceau d'engagements mutuels entre la CEE et les membres de l'AELE a abouti à l'instauration d'un système de libre-échange industriel très complet regroupant à ce jour 17 pays et concernant une population totale de 300 millions de personnes.

Dix ans après, on peut considérer que le système de libre-échange ainsi constitué a bien fonctionné ; aujourd'hui plus que jamais, en cette période de crise économique, il est nécessaire de poursuivre cette construction.

### Un développement considérable des échanges

L'AELE constitue pour la CEE le partenaire commercial le plus important : cette dernière réalise avec elle près de 20 % de ses importations et près du quart de ses exportations. L'interdépendance est encore plus significative pour les États-membres de l'AELE, ces derniers réalisant avec la CEE près de 65 % de leurs importations et près de 60 % de leurs exportations. De 1972 à 1980, le volume global des échanges entre la CEE et l'AELE a plus que triplé.

En ce qui concerne la Suisse, ses exportations vers la CEE ont été pratiquement quintuplées en dix ans, tandis que ses importations en provenance de la CEE étaient multipliées par un peu plus de quatre dans le même temps. Les échanges franco-suisse ont pour leur part connu dans ce contexte une évolution du même ordre ; la balance commerciale reste excédentaire pour la France, mais le rythme de croissance des exportations suisses vers la France est plus rapide sur une longue période que celui des exportations françaises vers la Suisse.

En même temps que se constituait cette vaste zone de libre-échange, la coopération dans les domaines les plus divers a été développée entre les pays de l'AELE et de la CEE

### Un renforcement de la coopération européenne

La Suisse constitue à cet égard un cas tout à fait exemplaire, puisque les accords particuliers ont été conclus dans les secteurs :

- *des transports* : avec un accord de transit de biens facilitant la circulation entre l'Europe septentrionale et méridionale grâce à la simplification des procédures douanières ;

- *de la recherche* : avec un accord qui associe la Suisse aux travaux conduits sur la fusion thermonucléaire contrôlée (Jet-Joint European Thaurus). La Suisse participe aussi aux travaux de la « Coopération Européenne de Recherche Scientifique » (COST), en particulier dans les domaines du traitement des données, des télécommunications, de la météorologie, de la métallurgie, des transports et de la protection de l'environnement.
- *des télécommunications* : un accord a été signé en 1979 pour l'extension du réseau d'informatique EURONET au territoire suisse ;
- *des brevets* : la Suisse a accédé à la convention européenne des brevets et participe aux activités du Bureau Européen des Brevets.

Enfin, dans le cadre des réunions régulières de la Commission Mixte, des informations sont échangées entre les experts en matière économique et monétaire.

Pour résumer le bilan de dix ans de fonctionnement des accords CEE/AELE, une zone de stabilité et de sécurité commerciale a été créée, dont chaque État-membre bénéficie. La concurrence ouverte entre les entreprises a permis de mieux utiliser les complémentarités et les spécialisations des industries nationales, et d'améliorer leur compétitivité par des économies d'échelle. L'ouverture des frontières a sans aucun doute accéléré également la modernisation de l'outil industriel européen, et stimulé l'innovation.

### Une construction qui doit être poursuivie

Dans la conjoncture économique difficile que connaissent tous les États européens, le développement et l'approfondissement des échanges constituent un objectif prioritaire.

### La France n'est pas protectionniste

Ces derniers mois, la Presse helvétique s'est émue des projets français concernant les nationalisations, les plans sectoriels et la reconquête du marché intérieur. Il convient de ne pas laisser le doute s'installer dans l'opinion publique : la France est résolument attachée aux échanges commerciaux internationaux. Si elle a choisi une politique industrielle ambitieuse et volontariste, cette orientation n'est pas en contradiction avec ses engagements et sa volonté de rester ouverte sur le monde extérieur :

- cette politique sera menée dans le strict respect du Traité de Rome et des accords d'association conclus par le CEE.
- elle s'opèrera non par une restriction de l'offre étrangère, mais par un développement de la production française et de sa compétitivité.

Les critiques de protectionnisme exprimées contre la France sont injustifiées, puisqu'elle se situe dans la moyenne des pays de la CEE qui connaissent un taux de pénétration des importations atteignant 25 % du PIB, chiffre nettement supérieur à celui que connaissent les États-Unis ou le Japon. On soulignera à cet égard la rapidité avec laquelle la France s'est ouverte à la concurrence internationale : en 1958, au début de la constitution de la CEE, les importations représentaient seulement 10 % du PIB français ; le taux atteint en 1967 était de 14 %, et il représentait 26,5 % en 1980.

L'économie française est étroitement solidaire des économies de ses partenaires. Les problèmes de la crise actuelle demandent à être traités non seulement au plan

national, mais aussi dans les ensembles plus vastes que constituent la CEE, la zone géographique européenne, et même en réalité le monde entier, car comment ne pas associer les pays en développement aux efforts que nous faisons pour sortir de l'impasse présente.

C'est en se plaçant dans cette perspective que le Gouvernement français a soumis à l'automne dernier aux instances communautaires et à ses partenaires un ensemble de propositions en faveur d'une relance européenne.

L'élargissement progressif de la CEE constitue bien sûr une des voies de la relance, mais il faut être plus ambitieux.

En une période où le chômage et la stagnation économique atteignent des niveaux insupportables, la Communauté européenne ne peut pas se désintéresser de la dimension sociale d'une politique industrielle et commerciale. C'est dans cet esprit que la France a proposé que soit défini un espace social européen.

Il est par ailleurs nécessaire de définir une véritable politique commerciale qui permette à la Communauté d'affirmer réellement son existence internationale et de négocier sur un pied d'égalité avec ses partenaires japonais ou américains.

Le renforcement même de l'intégration européenne constitue en effet un avantage pour les pays tiers. A titre d'exemple, l'harmonisation de la fiscalité, des droits de douane, des réglementations techniques leur ouvre un immense marché aux règles uniformisées. Il ne faut cependant pas que ces derniers profitent unilatéralement du libéralisme commercial ainsi institué.

La libre circulation des marchandises sur le territoire communautaire, et par extension sur l'ensemble de l'Europe Occidentale grâce aux accords CEE/AELE ne doit pas conduire à des détournements de trafics abusifs qui permettraient à certains pays de se livrer à une concurrence déloyale ou à un dumping menaçant l'économie des États européens. C'est pourquoi le Gouvernement français considère que l'origine des produits bénéficiant de la libre pratique doit être strictement contrôlée si l'on ne veut pas risquer un éclatement de tout le système. Les concessions doivent être basées sur la réciprocité, et le libre-échange ne doit pas être pratiqué à sens unique.

Enfin, l'Europe ne doit pas se replier égoïstement sur elle-même, elle doit approfondir sa coopération avec les pays en voie de développement. A cet égard, la convention de Lomé, et en particulier le bon fonctionnement du système STABEX, constitue un des éléments fondamentaux de la politique communautaire, et la France y attache une importance capitale.

\*  
\* \*

En conclusion, il convient de poursuivre activement la construction de l'Europe en veillant à assurer la reprise de la croissance de l'économie et des échanges, et en traitant des problèmes sociaux devenus insupportables. Alors que l'abolition des barrières tarifaires et non tarifaires avait constitué l'objectif prioritaire dans la première phase de construction de l'Europe, il s'agit maintenant d'aller plus loin pour assainir les structures en profondeur, développer une véritable solidarité entre tous les partenaires et définir une politique dont l'ambition soit à la dimension des problèmes.